

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

1. QUI PEUT PARTICIPER ?

Toutes personnes pouvant venir assister au spectacle situé dans la Commune de Goderville (76110) peuvent en effet prétendre à la participation de ce concours.

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

- La photo devra être sur la thématique d'Halloween
- Les participants s'engagent à céder leurs droits à l'image ainsi que l'utilisation des photos à la Commune de Goderville pour réaliser la communication et la publication du gagnant.
- Les photos devront être transmises avant la fin de la date du concours (07/11/2021 - 00h) via Facebook ou communication.goderville@orange.fr
- Une seule photo par personne sera publiée. Pas de vidéo possible.
- Les photos seront publiées sur le compte Facebook de la Commune dès réception des photos.

Les participants acceptent que leur photo soit postée et que celle-ci soit utilisée sur les documents de communication et/ou compte Facebook de la Commune.

Chaque participant s'engage à ce que la photo ne soit pas à caractère pornographique, raciste, xénophobe, violente, dénigrante, diffamatoire ou susceptible de porter atteinte, de quelque manière que ce soit à l'image, la vie privée, l'honneur et/ou la réputation de toute personne physique ou morale.

La Commune se réserve le droit d'éliminer sans préavis toute photo ne respectant pas les conditions de validité énoncées précédemment.

3. DESIGNATION DES GAGNANTS

La photo ayant obtenu le plus de « likes » sur le compte Facebook la Commune sera désignée comme gagnante. La Commune annoncera le vainqueur sur son compte Facebook le 8/11/2021.

4. LOT

Le gagnant sera contacté sur Facebook ou par mail et remportera des places pour lui et deux autres personnes de son choix. Même gratuit la réservation du spectacle choisi est obligatoire. Un livret de la saison culturelle sera remis au gagnant en même temps que les places afin de sélectionner son spectacle.

6. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les participants au concours acceptent l'intégralité du présent règlement.